



Newsletter n° 24



Alerte suspicion de fraude - Accessibilité des cabinets

Vous avez été nombreux à nous contacter suite à notre alerte relative aux pratiques d'une société dénommée AD'AP.

Cette société, au cours des dernières semaines a sollicité un certain nombre de kinésithérapeutes de Charente, les incitant à payer une somme de plus de 500 euros, afin d'échapper à une amende, pour non-conformité des locaux aux normes d'accessibilité.



Nous vous invitons à faire valoir votre droit de rétractation, pour ceux qui ont effectué un virement, en adressant un courrier en recommandé avec accusé de réception, au siège de la société AD'AP situé au 55 rue Baraban. 69000 Lyon.



S'il s'agit d'une vente forcée, vous êtes en droit de réclamer le remboursement de la somme versée.

S'il s'agit d'une véritable arnaque et que votre droit à rétractation reste sans réponse, nous vous invitons à déposer une plainte au commissariat dont dépend votre lieu d'exercice.

**Emmanuel BOISSEAUD
Président**